

Rappels des risques :



Inhalation de fumées / poussières : l'inconel est un matériau contenant du nickel et du chrome allergisant et génère des fumées Cancérigènes Mutagènes Reprotoxiques.

Pré-requis

- Les travaux sur inconel doivent être réalisés dans des box prévus à cet effet. En cas de travaux à bord, une analyse de risque spécifique doit être réalisée et validée par le chef de bord.
- Protection collective essentielle pour protéger les opérateurs intervenant sur l'inconel mais également les personnes qui travaillent à proximité.
- Mettre au lavage son bleu après chaque session de travail (possibilité de retirer un bleu de corvées au magasin).
- Le risque d'exposition à l'inconel doit être inscrit sur la FEVRIH par le manager.

Mode opératoire

1. Préparation du poste de travail

- Vérifier que la zone de travail et les voies de circulation sont dégagées.
- Respecter les règles de coordination.
- Faire cheminer les gaines de ventilation, boyaux ou câbles électriques en hauteur et non au sol.
- Rédiger **obligatoirement** un Permis de Travail pour tous travaux à bord.

2. Travaux de découpe / meulage sur inconel à bord

- Privilégier les procédés non dispersifs (scie, lime, scie à ruban ...) pour limiter la création de poussière.
- En cas de création de copeaux, mettre en place une gatte de récupération sous le point de coupe pour limiter leur dispersion.
- Créer une bulle étanche autour de la zone de travail.
Afin de garantir son étanchéité et l'ergonomie au poste :
 - Demander la confection à une société spécialisée (exemple : TFN),
 - Un opérateur doit pouvoir rentrer entièrement dans celle-ci.
- Afficher à l'entrée de la bulle « Travaux inconel – Accès interdit ».
- Mettre en place une gaine fumée adaptée en ambiance ainsi qu'un apport d'air neuf.

3. Travaux de meulage sur inconel en atelier

- Travailler obligatoirement dans un box avec un système d'aspiration actif (privilégier l'utilisation d'une table aspirante).
Si possible : dédié un box aux travaux sur l'inconel et indiquer à l'entrée du box « Travaux inconel en cours ».

4. Travaux de découpe inconel sur machine en atelier

- Travailler obligatoirement sur une machine dédiée avec mise en place d'un système d'aspiration actif

5. Les Equipements de Protection Individuelle

a. Activité de meulage :

				
Masque à ventilation mécanique assisté : Versaflo 	Protections auditives 	Gants Guyard 1549 	Vêtement de travail ignifugé + En fonction de l'analyse de risques possibilité de porter un tablier, une veste en cuir ou un surpantalon en cuir	Bottes de sécurité MTS Plasma OvercapS3 

OU

					
Masque à ventilation mécanique assisté CleanSpace avec un filtre ABE1 	Protections auditives 	Pare visage BIONIC  ou masque disponible au catalogue EPI 	Gants Guyard 1549 	Vêtement de travail ignifugé + Cagoule proban + En fonction de l'analyse de risques possibilité de porter un tablier, une veste en cuir ou un surpantalon en cuir	Bottes de sécurité MTS Plasma OvercapS3 

Les marques et modèles sont donnés à titre indicatif et peuvent être remplacés par des produits équivalents ou d'un facteur de protection supérieur (sous réserve d'avoir reçu une formation à l'utilisation de l'EPI sis mentionné et d'une aptitude médicale associée).

b. Activité de nettoyage

		
Masque FFP3 avec valve	Gants : Gants ANSELL HyFlex	Lunettes de protection
		

Les marques et modèles sont donnés à titre indicatif et peuvent être remplacés par des produits équivalents ou d'un facteur de protection supérieur (sous réserve d'avoir reçu une formation à l'utilisation de l'EPI sis mentionné et d'une aptitude médicale associée).

6. Nettoyage et rangement du poste de travail

- Se laver les mains avant une pause et à la fin des travaux.
- Pour les travaux de découpe, meulage, réaliser le nettoyage de la zone de travail et le retrait de la bulle à la fin des travaux.
- En cas d'exposition aux poussières d'inconel, mettre au lavage son bleu après chaque session de travail (possibilité de retirer un bleu de corvées au magasin).
- Interdiction d'utiliser un balai : utilisation d'un aspirateur adapté.

7. Gestion des déchets

- Réaliser un double ensachage.
- Mettre les déchets dans une benne « Déchets non dangereux ».

Suivi des modifications

A	06/06/2023	Version initiale
B	23/02/2024	Distinction activité de meulage et découpe inconel

Rédacteur : Conseiller HSE	Vérificateur : Médecin du travail Visa : Acquis	Approbateur : DSSTE	Date : 24/04/2024 VISA : Acquis
--------------------------------------	--	-------------------------------	--